MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

COIFFURE : TECHNIQUES ET PRATIQUES DE MISE EN FORME – NIVEAU AVANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 83 13 08 U21 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008
sur avis conforme de la Commission de concertation

COIFFURE : TECHNIQUES ET PRATIQUES DE MISE EN FORME – NIVEAU AVANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'effectuer tout type de mise en forme avec dextérité et professionnalisme (rigueur, rapidité et sens des responsabilités) ;
- d'adapter un type de coiffure aux effets esthétiques recherchés ;
- de justifier ses choix.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en approche esthétique et historique de la coiffure et dessin,

à partir de dessins ou de photos,

- situer une coiffure (H/D) dans sa période historique et la caractériser ;

à partir de croquis,

- dessiner et colorier un projet de coiffure en tenant compte des détails morphologiques et justifier son choix ;

en technologie et méthodes de travail,

- identifier les affections courantes du cuir chevelu ;
- choisir un shampooing spécifique ;

en coiffure mixte : pratique professionnelle - mise en forme,

en tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie et en ayant le souci des règles d'hygiène professionnelle (personnelle, matériel, linge, équipement et mobilier) y compris les règles de stérilisation et de désinfection,

mis dans des conditions de travail proches de la réalité,

en respectant le mode opératoire établi,

- mettre en œuvre les pratiques et les comportements professionnels suivants :
  - établir le dialogue avec la clientèle pour :
    - s'informer de ses desiderata ;
    - vérifier son degré de satisfaction (confort, appréciation du service,…) ;
    - créer une relation de confiance ;
  - préparer le poste de travail ;
  - organiser son travail en fonction des différentes étapes de l'acte technique mis en œuvre et de leur ordre chronologique ;
  - choisir et préparer les produits nécessaires pour assurer un travail de qualité ;
  - manipuler les outils et le matériel d'une manière adéquate ;
  - mettre en œuvre le geste professionnel adéquat ;
  - effectuer les actes techniques, en respectant l'ordre chronologique et les critères de qualité des opérations techniques intermédiaires pour un shampooing et une mise en forme ;
  - appliquer les produits fixants ;
  - effectuer le coiffage final ;
  - appliquer les produits de finition.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Coiffure : techniques et pratiques de mise en forme – niveau de base » - code 831304U11D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Approche esthétique et historique de la coiffure et dessin	CT	B	48
Technologie et méthodes de travail	CT	B	16
Coiffure mixte : pratique professionnelle – mise en forme	PP	L	64
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

l'étudiant sera capable :

au cours des diverses activités d'enseignement,

- de développer des compétences de communication et de réflexion personnelles :
  - comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique ou scientifique ;
  - consulter des documents de référence et y rechercher des informations pertinentes (notices, étiquettes, produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
  - expliquer oralement ou par écrit les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;

- noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche ;
- s'exprimer en utilisant le vocabulaire technique usuel ;

en tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie et en ayant le souci des règles d'hygiène professionnelle (personnelle, matériel, linge, équipement et mobilier) y compris les règles de stérilisation et de désinfection,

lors de séances de simulation (par exemple : jeux de rôles, séances d'improvisation,…),

- d'établir spontanément le dialogue avec la clientèle et/ou des personnes extérieures (représentant, inspecteur, manager,…) dans les perspectives suivantes :
  - accueil de qualité, mise en confiance, fidélisation,
  - identification des besoins, des problèmes à résoudre par la recherche d'informations (fonction de diagnostic),
  - réponses à un questionnement sur les interventions,
  - conseils (coiffage, soins à domicile,…),
  - connaissance des produits en vente,
  - par téléphone ou en contact direct :
    - présenter le salon, se présenter et interroger le client en respectant les usages téléphoniques et les règles de politesse ;
    - prendre le rendez-vous en l'intégrant au planning du salon et en respectant les délais nécessaires pour les services demandés ;
  - … ;
- de se préoccuper du confort du client :
  - anticipation des éléments susceptibles de troubler son confort,
  - identification d'un désagrément,
  - réaction adaptée ;
- de développer des comportements professionnels d'ordre, d'hygiène et de sécurité dans tous les actes techniques mis en œuvre lors de :
  - la manipulation des outils, des produits, du matériel,
  - la préparation du poste de travail et de son rangement ;
- de proposer des services : techniques, vente de produits, accessoires ;
- de facturer un service effectué en utilisant une caisse enregistreuse ou un ordinateur, d'encaisser selon différents modes de paiement et de vérifier l'opération ;

en approche esthétique et historique de la coiffure et dessin,

face à des documents illustrant différents comportements vestimentaires, des styles de coiffure (y compris chapeaux et coiffes ou port de perruques),

- d'appréhender l'évolution des critères esthétiques selon les époques et de prendre conscience qu'elle est intimement liée :
  - à la place conférée au corps selon la civilisation et/ou la religion dominante,
  - au développement des villes et du commerce,
  - à l'évolution du statut social des individus ;
- de mettre en relation ces différentes perspectives avec l'évolution :
  - de la profession de coiffeur (du barbier au coiffeur) :
    - services demandés (coiffure de circonstances, accessoires,…),
    - accès à la profession,
  - des produits (santé, beauté,…) ;
- d'appréhender des phénomènes propres à la société de consommation, comme par exemple, la mode, la publicité,… ;

- en tenant compte des règles d'harmonie et de cohérence, de réaliser des dessins et des croquis de coiffure pour différentes époques et de commenter des photos de coiffures de circonstances et historiques ;
- de justifier les choix esthétiques en termes de couleurs, accessoires,… ;

en technologie et méthodes de travail,

- d'identifier les techniques et les méthodes de travail à mettre en œuvre pour :
  - la réalisation de coiffures attachées et de tressage,
  - la pose d'accessoires (voile, chapeau, fleurs, fruits,…),
  - la pose de postiches et d'ajouts ;
- de catégoriser les produits spéciaux de finition, de préciser leurs conditions d'utilisation, de stockage et leur mode d'emploi ;

en coiffure mixte : pratique professionnelle – mise en forme,

face à des modèles,
les cheveux étant correctement lavés,
en tenant compte de son diagnostic et des règles d'ergonomie,
en prenant les mesures de précaution adéquates pour ne pas blesser le modèle,
en utilisant correctement le matériel,
en adaptant les coiffures aux particularités du modèle et à l'effet esthétique recherché et
en respectant le délai alloué,

- d'effectuer les opérations de finition : mise en forme et coiffage final ;
- de réaliser des coiffures « mode », de circonstances, y compris des coiffures attachées et tressées :
  - exploiter les techniques de base en fonction de la coiffure à réaliser ;
  - adapter la coiffure à la tenue vestimentaire, au style de la clientèle ;
  - poser les artifices augmentant le volume (mèches, postiches, boudin et/ou couronne,...) ;
  - utiliser les produits adaptés.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

en approche esthétique et historique de la coiffure et dessin,

- de retracer les principales étapes de l'évolution de la profession de coiffeur dames et de coiffeur messieurs ;
- de commenter sur les plans esthétiques, sociologique et historique des croquis et des dessins de coiffure masculine et féminine qu'il aura réalisés ou des photos professionnelles ;

en coiffure mixte : technologie et pratique professionnelle - mise en forme,

en tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie et en ayant le souci des règles d'hygiène professionnelle (personnelle, matériel, linge, équipement et mobilier) y compris les règles de stérilisation et de désinfection,

mis dans des conditions de travail proches de la réalité (accueil direct et téléphonique, prise de rendez-vous, facturation, encaissement,...),

en respectant un mode opératoire établi et le temps alloué,

- d'établir le dialogue avec la clientèle pour :

- identifier ses desiderata ;
- vérifier son degré de satisfaction (confort, appréciation du service,…) ;
- la faire patienter, lui donner des explications, des conseils ;
- créer une relation de confiance ;

- de préparer le poste de travail (disposition judicieuse du matériel nécessaire) ;
- d'organiser son travail en fonction des différentes étapes de l'acte technique mis en œuvre et leur ordre chronologique ;
- de choisir et de préparer les produits nécessaires pour assurer un travail de qualité ;
- de manipuler les outils et le matériel d'une manière adéquate ;
- de poser un diagnostic pour choisir un mode de traitement approprié de la chevelure et du cuir chevelu, de le contrôler et de rechercher les produits les plus adéquats ;
- d'effectuer les actes techniques en respectant l'ordre logique et les critères de qualité des opérations techniques intermédiaires ;
- de réaliser une coiffure « mode » ;
- de la transformer en coiffure de circonstances ;
- d'effectuer le coiffage final ;
- de justifier le choix des techniques et des produits utilisés pour personnaliser la coiffure ;
- de conseiller la clientèle pour l'entretien ultérieur de la coiffure réalisée ;
- de proposer des services et des produits en vente ;
- d'effectuer une recherche personnelle sur une coiffure « mode » ou de circonstance et la commenter oralement devant le groupe classe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de la communication établie avec la clientèle ;
- l'utilisation adéquate des termes techniques ;
- le niveau d'organisation et des méthodes de travail ;
- la qualité des gestes professionnels,
- le niveau de recherche esthétique (originalité, créativité,…).

6. CHARGE(S) DE COURS

Pour les cours « Technologie et méthodes de travail » et « Coiffure mixte : pratique professionnelle – mise en forme », un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'exercice de la profession de patron coiffeur.

Pour le cours « Approche esthétique et historique de la coiffure et dessin », un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.